

ville natale de Jacques Cartier, est du domaine de l'histoire, et son président, M. Charles Cunat, officier de marine, avait été tout spécialement désigné par le maire de Saint-Malo, M. Hovius, pour diriger l'examen demandé ; les autres devaient avoir qualité pour remplir l'important travail archéologique : c'étaient Leguen-Lacroix, architecte, Depasse, architecte, Gilbert, constructeur, Michel, capitaine de vaisseau. Cette commission ne siégea qu'une seule fois, le 13 décembre 1843, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Malo. M. Cunat fit un petit discours à ses collègues avant de les mettre à l'ouvrage(1) : "Messieurs, leur dit-il en substance, vous savez que notre compatriote Jacques Cartier entreprit plusieurs voyages d'exploration au Canada, et, qu'à son deuxième, il dut abandonner l'un de ses navires dans le voisinage de Québec. Des patriotes et des savants du Canada ont découvert, par un hasard particulier, les restes de ce vaisseau qui deviennent de précieux documents pour l'histoire de notre ville. Maintenant que vous savez ces choses, mettez-vous à l'œuvre et veuillez identifier les pièces que vous avez sous vos yeux, en les confrontant avec les objets de même espèce de notre localité, et indiquer les changements qu'ils ont subis dans le cours des âges."

Après ce petit discours de son président, la commission n'avait guère besoin de chercher une conclusion puisqu'elle était toute tirée d'avance. Pourquoi s'astreindre à examiner toutes ces pièces les unes après les autres afin d'en connaître la nature intime, l'apparence extérieure, etc., puisque M. Cunat venait de déclarer officiellement que ces débris de navire remontaient à Jacques Cartier. Evidemment la thèse de M. Hamel avait déjà trouvé des admirateurs quand même en dehors de Québec et du Canada. Mais, disons-le à la louange des archéologues malouins, leur travail d'examen fut consciencieux, pas trop détaillé et dépouillé du fatras technique si commun en ces genres d'études. Examinons-le nous-même pour en tirer une conclusion conforme aux données qu'il apporte et que nous acceptons sous toute réserve.

Ce sont tout d'abord les pièces en fer. Quelles étaient ces pièces ?

1. Un boulon ou cheville de fer de l'étrave (2). 2. Un boulon de l'arrière du navire. 3. Une cadène (3). 4. Un organeau à piton.

(1) Voir pièce justificative qui renferme le procès-verbal de cette assemblée.

(2) Pièce de bois formant l'avant du navire.

(3) Chaîne.